

Lignes Montaines

mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal.
Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 170 exemplaires.

Le mot du maire

Quelle ne fut pas ma surprise le samedi 19 mai au matin, en allant ouvrir l'église, de constater que les jardinières fleuries la veille ou l'avant veille ne brillaient plus du même éclat et que le parterre de la Mairie semblait plus terne du fait de la disparition d'un nombre non négligeable de surfinias, bégonias et d'œillets d'Inde !

Nous ne retrouverons certainement jamais l'auteur de cet acte malveillant mais qu'il sache que voler le bien communal, c'est se voler soi-même.

Ces mois de mai et juin pluvieux favorisent la poussée de mauvaises herbes. L'interdiction des désherbants chimiques et l'efficacité minimale du désherbage thermique ne facilitent pas la tâche des employés municipaux.

Devant ce phénomène, nous tentons de garder le plus propre possible notre environnement. J'encourage les riverains de bonne volonté à prendre en charge, chacun, l'entretien du petit bout de trottoir jouxtant leur habitation et bien sûr, sans utilisation de produit non autorisé.

Très prochainement, la coupe du monde de football se disputera en Russie et occupera une grande partie de l'espace médiatique.

Alors ensemble, encourageons notre équipe nationale :

« Allez les Bleus ! »

Bien chaleureusement,
Gérard CHASSOULIER



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU



L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1^{er} janvier 2019. Ce prélèvement à la source vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

2018, année de transition

L'impôt sur le revenu sera prélevé chaque année : en 2018 sur les revenus de 2017, en 2019 sur les revenus de 2019. Retour sur l'année de transition qui concerne les revenus 2018.

LES GRANDES ÉTAPES POUR LES CONTRIBUABLES SALARIÉS OU RETRAITÉS



PRINTEMPS

Déclaration de revenus 2017 :
Je dispose de mon taux de prélèvement.
Je choisis entre taux personnalisé, non personnalisé, différencié au sein de mon couple.

ÉTÉ

Mise à disposition de l'avis d'imposition 2017.

AUTOMNE-HIVER

L'administration fiscale envoie mon taux à mon employeur.
Pour mon information, ce taux est affiché dès octobre sur mon bulletin de salaire.



JANVIER

Entrée en application du Prélèvement à la source.
Le montant d'impôt est déduit automatiquement et indiqué clairement sur ma fiche de paie.

AVRIL-JUIN

Déclaration de revenus 2018.

SEPTEMBRE

L'administration fiscale envoie mon taux à mon employeur/ma caisse de retraite.



À TOUT MOMENT SI MA SITUATION CHANGE (EXEMPLE : VARIATION DE REVENUS)



- 1 Je peux simuler mon nouveau montant d'impôts en ligne sur impots.gouv.fr
- 2 Sous certaines conditions je peux moi-même demander à modifier mon taux de prélèvement.
- 3 Mon nouveau montant d'impôt apparaît immédiatement sur ma fiche de paie.

La chasse aux œufs

Réussite incontestable pour cette troisième chasse aux œufs organisée le **dimanche 1er avril** par le comité d'animation au jardin de l'église. Plus de 50 enfants de la commune (accompagnés par leurs parents) ont cherché les œufs dissimulés un peu partout. Divers jeux (pêche au canard, chamboule-tout...) avaient été prévus pour rendre ce moment plus convivial.

Chacun est reparti avec son panier gourmand fabriqué par l'atelier des dames.



La randonnée pédestre organisée par l'association « les bons enfants » a eu lieu le jeudi 8 mai

Comme chaque année, cette randonnée a réuni un grand nombre de personnes. Le beau temps était de la partie, il y avait 105 marcheurs enthousiastes. 103 personnes ont ensuite partagé le plateau repas concocté par le restaurant Ô Défi avec une animation et une ambiance « bon enfant ».



Le repas estival organisé par le comité d'animation s'est déroulé le 3 juin

110 personnes présentes pour ce deuxième repas estival.

Convivialité, bon repas et ambiance décontractée...

A réitérer sans modération !



Tout est bon dans le cochon !



Le saviez-vous ?

LA TABACULTURE

Montigné détient sur sa commune des trésors patrimoniaux : des séchoirs à tabac, souvenir d'une époque agricole faste et révolue récemment : **la tabaculture**.



Le saviez-vous ?

Dans les années 60, la tabaculture était une activité très lucrative qui permettait de vivre très confortablement. Beaucoup de gens en cultivaient quelques ares. Avec en plus l'élevage de quelques animaux (poules, lapins, cochons...) et leur potager, les gens ne manquaient de rien. La vie n'était économiquement pas comme aujourd'hui avec notre société de consommation. Chaque commune comptait au moins 5 ou 6 producteurs.

Cette activité était certes très lucrative, mais harassante, nécessitant une manutention manuelle permanente et annuelle.

La production s'étendait sur l'année du semis à la Saint-Joseph le 19 mars précisément. S'ensuivait la récolte et le séchage des feuilles d'août à octobre, jusqu'au tri et au ficelage de balles de 30 kg de feuilles séchées de fin décembre à début février. Le temps de préparer à nouveau les terres et c'était reparti.

A Montigné, il y a eu jusqu'à 7 gros producteurs de tabac (Messieurs Berger, Chailleux, David, Fortanier, Raveneau, Riedinger et Rousselin).

L'activité Ignemontaine s'est arrêtée en 2008. Deux facteurs ont contribué à cet arrêt.

Tout d'abord il y a eu l'effondrement des cours quand l'offre a dépassé la demande dans les années 80-85. L'activité était tellement rentable que tout le monde s'est mis à en produire. Effondrement qui s'est couplé au rachat des feuilles non plus à la SEITA (Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et Allumettes) mais par des sociétés belges.

Localement, il ne reste plus aujourd'hui qu'un producteur à Seiches et un gros à Noyant, à côté de Vernantes.

Dominique Riedinger a été le dernier courageux producteur de Montigné. Après avoir repris l'exploitation de ses parents en 1978, il a cessé son activité en 2008, après avoir embauché des quantités de générations de travailleurs saisonniers.

A noter sur vos agendas à Montigné-lès-Rairies

📅 **Dimanche 2 septembre 2018**

Randonnée du Louis d'or, contact 06 01 07 80 05
Inscriptions de 8h à 10h au lieu-dit Saint Louis

* * * * *

Cantine scolaire

Les parents concernés par la participation de la commune aux frais de cantine de leurs enfants (écoles maternelles et primaires, publiques ou privées) doivent retirer un dossier à la mairie.
Date limite de dépôt des dossiers : 31/12/2018.

* * * * *

Idées de visites touristiques, balades, activités sportives ou culturelles, randonnées ?

N'hésitez pas à consulter l'agenda sur le site de l'office du tourisme Anjou Loir et Sarthe :
bienvenue@tourisme-anjouloiretsarthe.fr

* * * * *

Un air d'Anjou dans le métro parisien

Une campagne d'affichage inédite à Paris. Les couleurs de l'Anjou ont habillé les rames, quais et couloirs du métro parisien du 26 mars au 10 avril, ainsi que les écrans lumineux du quartier de La Défense.



Éveiller ses papilles dans le vignoble d'Anjou ? Se remettre au vélo et se laisser guider par la Loire ? Faire un tour du monde végétal ?

Tous ces bons plans de week-end sont à 1h30 seulement de Paris et s'affichent dans le métro parisien qui voit passer plusieurs millions d'utilisateurs.

Derrière cette initiative : un collectif coordonné par le Département de Maine-et-Loire. Il réunit Anjou tourisme et les représentants des principaux sites touristiques du territoire : le vignoble d'Anjou et de Saumur, le Bioparc de Doué-la-Fontaine, la Loire à Vélo, Terrabotanica, Destination Angers et l'Abbaye Royale de Fontevraud.